

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 468

présenté par

M. Decool, M. Luca, M. Gérard, M. Remiller, M. Michel Voisin, M. Lazaro, M. Villain,  
M. Lefranc, M. Schneider, M. Bernier, M. Raymond Durand, M. Kossowski,  
M. Morel-A-L'Huissier, M. Proriol, M. Chossy, Mme Branget, M. Favennec, M. Souchet,  
Mme Besse, M. Straumann, M. Houssin, Mme Marland-Militello,  
M. Cosyns, M. Paternotte et M. Mourrut

-----  
**ARTICLE 31**

À la dernière phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« action »,

insérer les mots :

« visant notamment la répartition des effectifs selon la durée du travail, ainsi que la rémunération moyenne mensuelle par sexe et par catégorie professionnelle, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif du présent amendement est de préciser les points sur lesquels portent les mesures de l'accord.